

223C0722
FR0000120404-FS0379

15 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mai 2023, la société Qatar Holding LLC¹ (Ooredoo Tower (Building 14), Al Dafna Street (Street 801), Al Dafna (Zone 61), Doha, Etat du Qatar) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mai 2023, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société ACCOR et détenir 22 505 060 actions ACCOR représentant 45 010 120 droits de vote, soit 8,56% du capital et 13,10% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR hors marché.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par Qatar Investment Authority.

² Sur la base d'un capital composé de 263 031 794 actions représentant 343 615 702 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.